LA GRILLE DES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Chers Parents,

Cette année 2022-2023 se termine et nous préparons activement la rentrée 2023-2024. C'est avec plaisir que le CFS vous propose des activités sportives et culturelles le lundi, mardi et jeudi après-midi en collaboration avec l'Ecole Communale de Walhain (Centre - Perbais - Tourinnes).

Nous vous présentons ci-joint la grille d'activité pour l'année 2023-2024.

Les activités se dérouleront 18/09/2023 au 23/05/2024.

Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants pour les activités par téléphone : 010/22.73.96, via notre site internet: www.lecfs.be ou directement via votre espace personnel MyCFS: www.mycfs.be.

ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES: 1 PRE SÉANCE D'ESSAI GRATUITE

LUNDI	MARDI	JEUDI
du 18/09 au 20/05	du 19/09 au 21/05	du 21/09 au 23/05
PSYCHOMOTRICITÉ - PERBAIS	PSYCHOMOTRICITÉ - CENTRE	PSYCHOMOTRICITÉ - TOURINNES
M2-P1	M2-P1	M2-P1
15H30 À 16H30	15H30 À 16H30	15H30 À 16H30
195€/an	195 €/an	195€/an
		CIRCOMOTRICITÉ - TOURINNES M2-P1 16H30 À 17H30 195€/an

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS:



PSYCHOMOTRICITÉ

Initiation au sport et au mouvement. Les enfants vont développer leur esprit d'équipe et de jeu. Au programme : circuits d'audace, tour du monde, exercices de latéralité et d'équilibre, éveil sensori-moteur, adresse, initiation aux sports ballons.



CIRCOMOTRICITÉ

Par la magie du cirque et une approche ludique, l'enfant améliore sa motricité : jonglerie, équilibre, adresse, etc.



28 cours sont assurés pendant l'année scolaire. Les dates restantes sont prévues pour d'éventuels congés pédagogiques, maladies du moniteur, etc. Exceptionnellement, une activité peut être annulée en raison d'un **nombre insuffisant** de participants.

VOTRE ESPACE PERSONNEL MYCFS / ATTESTATIONS FISCALES:

Le CFS vous propose un espace personnel MyCFS qui vous octroie de nombreux avantages au niveau de la gestion des activités de vos enfants : www.mvcfs.be

Des attestations sont disponibles sur votre espace personnel MyCFS une fois le paiement de l'activité recu (Onglet Financier > Attestations). Vous les utiliserez dans votre déclaration fiscale et auprès de votre mutuelle. Certains organismes remboursent jusqu'à 50€ par année!

Nous vous souhaitons une belle rentrée 2023-2024!





